

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, B. CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Hélène GODET, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY

Absents excusés ayant donné procuration : Laëtitia SOUNIER procuration Hélène GODET, Pierre MONTEL procuration Roselyne BARANDE, Annie GRANDEMANGE procuration Françoise BRUNET

Absents excusés : Catherine DUMAS, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Hélène GODET

Avant de débiter l'ordre du jour du Conseil Municipal, les élus observent une minute de silence, en mémoire aux victimes de l'accident survenu à Millas le 14 décembre dernier.

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n°44/2018 : Les missions d'études de faisabilité des travaux relatifs à l'extension de l'école élémentaire Jean Jaurès ont été attribuées à Thierry ARMANGAU. Le montant de la prestation s'élève à 11 571,00 € H.T.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 – Règlement intérieur et convention de mise à disposition des salles communales – avenant n°1

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2011/07/01 en date du 19 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur ainsi que la convention de mise à disposition des salles municipales (salle polyvalente, salle de réception de Clairfont, Préau de Clairfont, Salle des fêtes et la salle Joan Pau Giné du centre culturel El Mil·lenari).

L'article 4. 3 du règlement stipule que la salle de réception de Clairfont, le Préau de Clairfont, la salle polyvalente et la salle des Fêtes sont disponibles de 8h00 à 2h00 du matin.

Or, la salle de réception de Clairfont est principalement mise à disposition pour des mariages. Elle précise que souvent, de nombreux utilisateurs demandent à prolonger l'heure de départ et l'horaire de 2h00 du matin n'est pas adapté à ce genre de manifestations.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal, par un avenant au règlement intérieur et à la convention de mise à disposition, de modifier les horaires de mises à disposition, uniquement pour la salle de réception de Clairfont, et de porter à 4h00 du matin l'horaire de restitution de la salle, quand elle est utilisée pour un mariage. L'article 4.3 sera donc modifié comme suit :

« **Article 4.3 – Horaires** : La salle de réception de Clairfont, le préau, la salle polyvalente et la salle des fêtes sont disponibles de 8h00 à 2h00.

La salle de réception de Clairfont, lorsqu'elle est mise à disposition, pour des mariages, est disponible de 8h00 à 4h00 . »

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement au Budget Primitif 2018 de la Commune

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction comptable M14, Mireille REBECQ, 1er Adjointe, informe l'Assemblée que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Collectivités peuvent, jusqu'à l'adoption du budget à venir, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle informe que les crédits ouverts sur l'année N – 1 en section d'investissement s'élevaient à la somme de 3 611 951,36 € et ajoute que l'ouverture anticipée des crédits se calcule de la façon suivante :

3 611 951,36 € - 1 253 874,45 € (dette, opérations d'ordre et report de résultat) – 218 229,41 € (restes à réaliser 2016) = 2 139 847,60 €.

Ainsi 25% de 2 139 847,60 € soit 534 961,90 € T. T. C peuvent faire l'objet d'ouverture anticipée sur le budget principal 2018 non voté. Elle précise que seulement une partie de ce droit sera affectée aux opérations suivantes :

- l'opération n°101 – Acquisitions mobilières et immobilières pour 100 000 € TTC estimés, chapitre 21,
- l'opération n°103 – Grosses réparations des bâtiments communaux pour 100 000 € TTC estimés, chapitres 21 et 23,
- l'opération n°220 – Maison Esparre pour 30 000 € TTC estimés,
- l'opération n°240 – Accessibilité pour 50 000 € TTC estimés,
- l'opération n°245 – Résidence intergénérationnelle pour 50 000 € TTC estimés
- l'opération n°246 – Extension scolaire et associative pour 50 000 € TTC estimés

Mireille REBECQ ajoute que le montant de l'ouverture de crédits nécessaires à ces opérations s'élève à la somme de 380 000 € TTC. Cette somme permettra de payer les factures de certaines opérations dont l'engagement ne peut être retardé.

Elle précise que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget 2018, en section d'investissement, conformément à la législation en vigueur. Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'autoriser l'engagement anticipé des dépenses avant le vote du budget 2018.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Budget Annexe Restaurant scolaire – Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60623-63 : Alimentation	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7066-63 : Redevance et droits des services à caractère social	0,00 €	0 00 €	0,00 €	12 000,00 €
Total R70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL GENERAL		12 000,00 €		12 000,00 €

Vote pour à l'unanimité.

3 – MODIFICATION DES TARIFS

3 a) Location de salles municipales et vacations – Actualisation des tarifs au 1er janvier 2018

CENTRE CULTUREL EL MIL·LENARI

Salle Joan Pau Giné et Dépendances

- | | |
|--|------------|
| • Représentation (théâtre, concert, danse) | 948,00 € |
| • Représentation (théâtre, C. N. F. P. T) « Réguliers » - ASPRES | 368,00 € |
| • Répétition : la séance | 196,00 € |
| • Caution pour la salle | 1 116,00 € |

Salles Bérenger, Taillefer, Guifred

- | | |
|----------------------|----------|
| • Location (1 jour) | 167,00 € |
| • Caution (1 jour) | 161,00 € |
| • Location (2 jours) | 278,00 € |
| • Caution (2 jours) | 268,00 € |

Nettoyage Salles et dépendances

- | | |
|-----------------------------|----------|
| • Nettoyage | 256,00 € |
| • Caution pour le nettoyage | 246,00 € |

MEDIATHEQUE EL MIL·LENARI

Salle Polyvalente 1er étage

- | | |
|-----------------------|----------|
| • Location (par/jour) | 207,00 € |
| • Caution | 199,00 € |

Salle de Conférence – 2ème étage

- | | |
|-----------------------|----------|
| • Location (par/jour) | 334,00 € |
| • Caution | 321,00 € |

PERSONNEL : REGIE SON ET LUMIERE

- | | |
|---|----------|
| • Communal, à la vacation (maximum 4 heures) | 161,00 € |
| • Extérieur (privé), à la vacation (maximum 4 heures) | 412,00 € |

CENTRE SPORTIF NATUROPOLE

*** Pour sportifs et associations**

- | | |
|-----------------------|------------|
| • Location – journée | 920,00 € |
| • Location – semaine | 2 558,00 € |
| • Nettoyage – journée | 256,00 € |
| • Nettoyage - semaine | 704,00 € |
| • Caution – journée | 342,00 € |
| • Caution - semaine | 1 115,00 € |

*** Utilisation à des fins commerciales**

- | | |
|-----------------------|------------|
| • Location – journée | 1 338,00 € |
| • Location – semaine | 4 738,00 € |
| • Nettoyage – journée | 256,00 € |
| • Nettoyage – semaine | 704,00 € |
| • Caution – journée | 1 115,00 € |
| • Caution – semaine | 4 447,00 € |

SALLE DE RECEPTION Muscat "la Coopé"

- Location – journée 318,00 €
- Caution 306,00 €

SALLE CLUB DES AINES "Marie-Jeanne ABELANET"

- Location – journée 176,00 €
- Caution 173,00 €

SALLE REZ-DE-CHAUSSÉE MAISON DE PATRIMOINE

- Location – journée 139,00 €
- Caution 133,00 €

SALLE POLYVALENTE (USAT/OMJC/COS gratuité)

579,00 €

SALLE DES FETES – PREAU DE CLAIRFONT

- Location 207,00 €
- Caution 220,00 €

SALLE DE CINEMA (1er étage salle des Fêtes)

- Location 207,00 €
- Caution 199,00 €

SALLE DE CONFERENCE CRIEE (1er étage)

- Location 310,00 €
- Caution 304,00 €

SALLE DE RECEPTION

- Location à la journée 920,00 €
- Location mariage "particulier résident Toulouges" 920,00 €
- Location mariage "particulier hors Toulouges" 1 839,00 €
- Caution pour une journée 884,00 €
- Caution mariage "particulier résident Toulouges" 884,00 €
- Caution mariage "particulier hors Toulouges" 1 768,00 €

C. N. F. P. T (ponctuel)

- Occupation de locaux (concours, formation,...)à la journée nettoyages + fluides 26,50 €

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Mise à disposition (à l'heure) 19,80 €

Vote pour à l'unanimité. Il est précisé que ces montants seront applicables à compter du 1er janvier 2018, et que pour les demandes acceptées avant cette date, c'est le tarif 2017 qui prévaut.

3 b)Bulletin Municipal – Toulouges Les Infos – Insertions publicitaires – Actualisation des tarifs au 1er janvier 2018

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des tarifs, pour l'insertion d'encarts publicitaires.

Le montant proposé pour l'insertion publicitaire est de

- pour 1 numéro ponctuel 63,00 €
- pour 4 numéros minimum par année civile 192,00 €
- pour 3 numéros proratisés 144,00€
- pour 2 numéros proratisés 96,00 €
- pour 1 numéro proratisé 48,00 €

Unanimité.

3 c) Tarifs divers – Année 2018

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation de divers tarifs.

Les montants proposés sont les suivants :

- **Débroussaillage (tarif applicable au 1er janvier 2018)**
 - . 1 h 58,00 €
- **Médiathèque (tarifs applicables au 1er mai 2018)**
 - . inscription annuelle résidents Toulouges 12,20 €
 - . inscription annuelle non résidents 16,30 €
 - . ateliers créatifs 3,20 €
 - . étudiant, RMI, RMA, ANPE 1/2 tarif 6,10 €
 - . gratuité jusqu'à 18 ans
 - . pénalités retard prêts DVD (par jour) 1,12 €
 - . spectacles vivants 2,00 €
 - . vente écobag 5,00 €
- CD Rom 3,40 €

Vote pour à l'unanimité

3 d) Droits de place – Actualisation au 1er janvier 2018

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs concernant les droits de places, comme suit :

. Marché de plein vent, le mètre linéaire	1,00 €
. Camions, cirques, (par jour)	40,00 €
. Stands de foire : Scooters... 3 j Maximum	146,00 €
. Stands de foire : Scooters au delà de 3 jours (/jour)	55,00 €
. Stands de foire : Tir ... (par jour)	24,00 €

Vote pour à l'unanimité.

3 e) Concessions cimetières et location provisoire des casiers – Actualisation des tarifs à compter du 1er janvier 2018

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée d'actualiser les tarifs concernant le mètre carré de terrain de concession de cimetière, ainsi que les casiers crématistes et les locations provisoires de casier.

Concessions de cimetière

- Le mètre carré de terrain	384,00 €
- Casier crématiste (hors frais) 0,60 m ²	1 019,80 €
- Le casier (hors frais, construct° 925,00 € + 1m ²) 1 m ²	1 309,00 €

Locations de casiers

(3 mois gratuits et sans excéder 3 ans)

-1 ^{ère} année (par semestre)	32,00 €
-2 ^{ème} année (par semestre) (tarif 1 ^{ère} année x 2)	64,00 €
-3 ^{ème} année (par semestre) (tarif 2 ^{ème} année x 2)	128,00 €

Vote pour à l'unanimité.

4 - Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des loyers des appartements situés Immeuble Co

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 23 mai 2007, le Conseil Municipal a créé une régie de recettes pour l'encaissement des loyers des 4 appartements de l'Immeuble Co, situé 6 avenue de Thuir .

Le 1er novembre 2017, la commune a vendu à l'Office 66, ces 4 logements, elle demande au Conseil Municipal de clôturer la régie de recettes destinée à l'encaissement de ces loyers.

Vote pour à l'unanimité.

5 - Médiathèque El Mil-lenari – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales – Acquisition d'un fonds documentaire

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, explique à l'Assemblée que le lectorat de la Médiathèque El Mil-lenari comprend Toulouges et des communes limitrophes. 1397 usagers, 658 élèves des écoles maternelle et élémentaire, le Relais d'Assistantes Maternelles, la crèche municipale La Claire Fontaine et les associations fréquentent régulièrement l'établissement

Elle explique que la médiathèque El Mil-lenari sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un fonds documentaire jeunesse afin de diversifier et étoffer son offre, en particulier dans le domaine de la bande dessinée.

En effet, le secteur jeunesse est un lieu de partage entre générations qui a pour mission de diffuser une information de qualité, neutre, plurielle et qui reste proche de la réalité des jeunes sans imposer une vision d'adulte. « La littérature proposée en bibliothèque pour enfants doit permettre à ceux-ci de se constituer un réservoir d'images personnelles qui enrichissent leur imagination et leurs lectures ».

Aussi, la médiathèque doit répondre à la demande en fonction des attentes et des intérêts de chacun, elle se doit donc d'être proche de son public, de le connaître. Le personnel est à l'écoute de ces demandes et son rôle principal est de contribuer à maintenir le dynamisme de la médiathèque, à communiquer le plaisir de la lecture, à s'investir dans des animations transversales, à communiquer l'envie de découverte et de partage.

Ainsi, la municipalité souhaite valoriser ses collections pour accompagner les différentes structures municipales et scolaires : Centre aéré, école maternelle, primaire, Maison du citoyen ... La thématique retenue est « La bande dessinée jeunesse » dans toute sa diversité : comix, humour, histoire, manga, roman graphique, héroïc fantasy.. Il s'agit de proposer aux enfants et aux adolescents, toute la palette de la création du genre.

Mireille REBECQ précise que le montant prévisionnel de cette acquisition est de 1 434,34 € H.T soit 1 513,23 € T.T.C. Elle explique à l'Assemblée que cette acquisition pourrait être subventionnée par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales et propose à l'Assemblée d'autoriser le Maire, à déposer un dossier de demande de subvention.

Vote pour à l'unanimité.

6 - Médiathèque El Mil-lenari – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales – Animations culturelles – programme culturel 2018 « Lire et Découvrir »

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que la médiathèque propose annuellement un programme d'actions culturelles tout public, extrêmement diversifié : ateliers d'arts plastiques et scientifiques, expositions, cinéma, conférences, « La nuit de la Lecture » et enfin le mois du film documentaire.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peut subventionner ce type de programme.

Pour 2018, la médiathèque El Mil-lenari lance le programme « Lire et Découvrir » enrichi des activités détaillées ci-dessus, d'un montant prévisionnel de 4 470,00 €.

Elle demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, pour son programme 2018.

Vote pour à l'unanimité.

7 - Extension de la vidéoprotection – Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Année 2018

Claude CID rappelle à l'Assemblée le programme pluriannuel de déploiement de caméras de vidéo-protection.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune envisage l'extension du dispositif avec l'installation de 14 nouvelles caméras de vidéo-protection sur les sites suivants :

- Zone collège : entrée de ville rond-point Borges Blanques, parking allée de Tarragone, parking et abords du collège François Mitterrand
- Zone Naturopole : abords et parking du centre sportif Naturopole, entrée de ville RD 39 et rond-point avenue du Stade
- Et également le remplacement de caméras hors service Parking de la Poste

Il rappelle que la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, dispose d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). La préfecture des Pyrénées-Orientales a reçu délégation du Ministère de l'Intérieur à ce sujet et dispose en conséquence des crédits nécessaires au financement de ces actions.

Il précise que la Commission Départementale de Vidéoprotection qui s'est réunie le 20 juin 2017 a émis un avis favorable à l'extension du système de vidéoprotection, et par arrêté préfectoral n°PREF/CABINET/BSI/2017181-0006, le Préfet des Pyrénées Orientales a autorisé la modification d'exploitation d'un système de vidéoprotection.

Les travaux qui découlent de la mise en œuvre de ce nouveau projet feront l'objet d'un marché à procédure adaptée. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève 71 478,12 € HT, avec un financement sollicité au F.I.P.D à hauteur de 50 % du coût total, soit 35 739,06 € HT.

Il est donc proposé de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 35 739,06 € HT, au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance délégués à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour le financement d'un système de vidéo protection.

Vote pour à l'unanimité.

8 - Extension de l'école élémentaire Jean Jaurès – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Année 2018

Babeth CARDIN-MADERN, adjointe à l'éducation, rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Jaurès, avec la création de 3 classes supplémentaires en rez-de-chaussée et deux classes à l'étage, destinées à accueillir l'Unité d'Enseignement primaire Externalisée pour des enfants âgés de 7 à 11 ans et présentant des troubles du spectre autistique.

En effet, elle rappelle, que la population de la commune augmente et qu'il convient d'anticiper les besoins.

Elle indique que le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 904 844,00 € H.T dont 760 000,00 € de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour ces travaux programmés sur l'année 2018.

Vote pour à l'unanimité.

9 - Commission « Règlement Amiable » - Approbation du procès-verbal, arrêt de la méthode de calcul et autorisation pour lancer la procédure d'indemnisation des commerçants

Laurent ROSELLO, adjoint à l'économie, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2017/03/01 du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une commission de règlement amiable et a désigné les personnes devant y siéger.

Il rappelle que cette commission est chargée de proposer au Conseil municipal des solutions pour dédommager les commerçants et artisans, des conséquences des travaux sur leur activité.

La commission « Règlement amiable » s'est réunie le mardi 12 décembre 2017 afin de valider la méthode de calcul et lancer la procédure d'indemnisations des commerçants dont l'activité a été affectée par les travaux de l'avenue Maillol.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le procès-verbal de la commission du 12 décembre 2017, valider la méthode de calcul et autoriser le Maire à lancer la procédure d'indemnisations des commerçants.

Vote pour à l'unanimité.

III / FONCIER

1 – Echange de biens immobiliers cadastrés AM 375, AM 610 et AH 351 avec la Société Roussillon Habitat Société Anonyme H. L. M des Pyrénées-Orientales – annule et remplace la délibération n°2017/07/04 du Conseil Municipal du 13/07/2017

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme, rappelle que par délibération n°2017/01/10 du Conseil Municipal du 18 janvier 2017, l'Assemblée Municipale a autorisé le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle située rue de la Grangerie.

Par cette convention, Roussillon Habitat a été désigné Maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réalisation des travaux de construction de 21 logements locatifs sociaux, d'une salle de convivialité et de deux espaces dédiés à la petite enfance.

La commune de Toulouges et Roussillon Habitat doivent signer les actes suivants :

- acte de modification de l'assiette cadastrale de la copropriété en volume, constituée sur la parcelle originaire AH 285. Cette parcelle sera divisée en 2 entités : AH 350, qui restera dans la copropriété en volume et AH 351, de 61 m² qui sera utilisée pour la réalisation de la résidence intergénérationnelle.
- acte d'échange entre la Ville et Roussillon Habitat. La Ville échangera une partie indivise des parcelles AH 351, AM 610 et AM 375, avec une partie de la parcelle AM 376 appartenant à Roussillon Habitat. Les biens échangés par la commune ayant une valeur supérieure au bien reçu, elle recevra une soulte d'un montant de 330 000,00 €
- acte contenant la constitution d'un état descriptif de division en volume par la commune de Toulouges et Roussillon Habitat, propriétaires indivis temporaires des biens immobiliers cadastrés section AH 351, AM 610, AM 375 et AM 376 et attribution au profit de la commune de Toulouges des lots volumes consistant en les droits à construire un R. A. M, un restaurant des aînés et une M. A. M, le tout en rez-de-chaussée

Il indique à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer ces actes.

Vote pour à l'unanimité.

IV / PERSONNEL

1 – Création d'un poste d'agent de maîtrise à 28/35ème et un poste d'agent de maîtrise à 30/35ème et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales a validé, le 19 décembre 2017, les tableaux d'avancement de grade des agents de la Collectivité Territoriale.

Ainsi, dans le but de favoriser la promotion interne des agents, il convient de créer :

- un poste d'Agent de Maîtrise à raison de 30/35ème
- et un poste d'Agent de Maîtrise à raison de 28/35ème

et de modifier le tableau des effectifs en ce sens, afin de pouvoir nommer ces agents au 1er janvier 2018.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Crèche La Claire Fontaine – Demandes de travail à temps partiel

Elise ROUBY expose à l'assemblée que plusieurs agents de l'E. A. J. E La Claire Fontaine ont demandé, par courrier, à exercer leur travail à temps partiel à hauteur de 90 %, à compter du 1er janvier 2018.

Il s'agit de :

- Aurore PULIDO – Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe
- Stéphanie BERNADO – Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe
- Valérie SERGENT – Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe

Il précise que lors de sa séance du 28 novembre 2017, le Comité Technique a donné un avis favorable, à ces demandes, pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2018.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Crèche La Claire Fontaine – Renouvellement de travail à temps partiel

Elise ROUBY, adjointe à la jeunesse et à la petite enfance, expose à l'Assemblée que par courrier en date du 20 octobre 2017, un agent social principal de 2ème classe, de l'E. A. J. E, La Claire Fontaine, Madame Alix MASCLE, demande le renouvellement de son travail à temps partiel, pour convenance personnelle, à raison de 50 %.

Lors de sa séance du 28 novembre 2017, le Comité Technique a donné un avis favorable à cette demande, pour une durée de 7 mois, à compter du 1er janvier 2018 soit jusqu'au 31 juillet 2018.

Vote pour à l'unanimité.

V / JEUNESSE

1 – Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Elise ROUBY, adjointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée que la commune de Toulouges souhaite créer un Conseil Municipal des Jeunes, à l'instar du Conseil Municipal des Enfants.

Elle indique que l'article 55 de la loi « égalité et citoyenneté » a inscrit la possibilité de créer cette instance en précisant la composition de ces conseils de jeunes, ainsi que leur rôle.

Gaston COUBRIS fait savoir à l'Assemblée qu'il émet quelques réserves sur cette création.

Laurent ROSELLO émet également quelques réserves sur les jeunes adultes âgés de plus de 18 ans, car il précise que si ces jeunes souhaitent être actifs et présents sur la commune, ils peuvent solliciter un candidat, lors des élections, pour intégrer une liste, ou bien s'investir en tant que délégué de quartier ou dans les associations.

Il trouve également dangereux, le fait de constituer un Conseil Municipal de Jeunes, composé d'adultes :

- Car il donne l'exemple d'un Conseiller Municipal élu par suffrage et âgé d'une vingtaine d'années, qui peut se trouver confronté à un membre du Conseil Municipal des Jeunes, du même âge. Ce dernier peut lui indiquer qu'ils ont autant de légitimité l'un que l'autre.
- Car il a peur que ce Conseil Municipal fasse des aigris. En effet, ces intéressés vont se lancer dans cette aventure, en pensant qu'ils vont faire avancer ou modifier les choses, vis à vis de leur âge (20/25 ans), soulignant que certains travaillent déjà et donc qui n'auront pas forcément les mêmes besoins, que quelqu'un qui est scolarisé.
- Enfin, il indique que l'écart d'âge entre 15 et 25 ans est très large, et les préoccupations de tous ces jeunes ne sont pas du tout les mêmes. Il s'interroge sur l'interprétation des parents, qui vont voir leurs adolescents mineurs faire partie d'une structure où siègeront des adultes ?

Laurent ROSELLO propose donc de revoir les tranches d'âges.

Mireille REBECQ propose d'abaisser l'âge limite à 18 ans.

Marc VALETTE indique que le Conseil Municipal des Enfants représente l'école élémentaire, ce Conseil Municipal des Jeunes, devrait représenter les collégiens et lycéens.

Elise ROUBY précise que le Conseil Municipal des Jeunes est consultatif, il ne prend pas de décision mais il rend des avis.

Claude CID souhaite ajouter que parmi les engagements pris pendant la campagne électorale, l'équipe municipale s'était engagée à créer ce type de structure extra municipale dont un Conseil Municipal des Jeunes. Il indique que cela va être intéressant dans le sens où, jusqu'à maintenant, les enfants du CME, une fois, leur mandat terminé n'étaient plus sollicités, alors que leurs actions et leurs engagements avaient amené un travail intéressant. Ainsi ces jeunes, à travers ce Conseil Municipal des Jeunes, vont s'exprimer sur leur vision de jeunes sur la commune.

Gaston COUBRIS indique que l'idée du Conseil Municipal des Jeunes est excellente, car cela prépare ces enfants à leur vie d'adulte citoyen, cependant l'écart d'âge est trop important.

Arnaud HINGRAY évoque un Conseil des Adolescents

Jean ROQUE rappelle qu'un groupe de travail a été réuni, pour définir une politique jeunesse de la Ville, sur les 3 ans à venir. Ce groupe était composé de Catherine BRET, Elise ROUBY, Mireille REBECQ, B. CARDIN-MADERN, Gaston COUBRIS, Laëtitia SOUNIER.....Ce groupe a établi un diagnostic, sur lequel figure des points à améliorer : notamment la politique d'actions à mettre en place pour les adolescents âgés de 15 à 18 ans. La politique de la Ville sur la tranche d'âge 0-12 ans est bien développée, jusqu'à l'ALSH. Puis il indique que des progrès doivent être réalisés sur la tranche à partir de 12 ans. Ainsi il précise que ce Conseil Municipal des Jeunes est un des outils pouvant améliorer cette politique.

Elise ROUBY indique qu'il est important de voir comment se déroule, sur une année, cette mise en place, et tirer un bilan en fin d'année. Car elle rappelle qu'il s'agit d'un fonctionnement, de rencontres, de réflexions bien différents d'un Conseil Municipal d'Enfants.

Elise ROUBY conclue donc en soulignant que, à la demande générale, ce Conseil sera composé de jeunes adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui ont choisi volontairement d'y siéger. Il sera consultatif et permettra aussi à ces jeunes d'agir sur le territoire communal, de mener des actions et d'émettre son avis sur les propositions relevant de la politique jeunesse.

Vote pour à l'unanimité.

VI / QUESTIONS DIVERSES

1 – Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 9 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition, au profit de la commune, d'un adjoint d'animation, à temps complet, en poste au sein du Centre Communal d'Action Sociale. Il indique que cette convention vient à échéance au 5 janvier 2018, et propose à l'Assemblée de procéder au recrutement de cet agent par voie de détachement. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Il précise que cet agent sera en poste au sein des services de la Police Municipale, en tant qu'A.S.V.P.

Vote pour à l'unanimité.

2 – ZAC du Mas Puig Sec – Classement dans le domaine public communal d'une partie des voies

Laurent ROSELLO informe l'Assemblée que le lotissement communal MAS PUIG SEC a été réceptionné. La commune peut donc intégrer une partie des voies et des espaces verts de la ZAC du Mas Puig Sec et qui correspondent au lotissement communal MAS PUIG SEC,

• une partie de la rue René Cassin (numérotation de voirie du 1 au 33)	210ml
• une partie de la rue Martin Luther King (numérotation de voirie du 25 au 41, et du 8 au 12)	90 ml
– une partie de la rue Passy (numérotation de voirie du 1 au 5, et du 2 au 8)	60 ml
– une partie de la rue Gandhi (numérotation de voirie du 1 au 21, et du 2 au 16)	125 ml,
soit un total de	485 ml

Vote pour à l'unanimité.

3 – Récapitulatif – Classement des voies dans le domaine public communal – Année 2017

Laurent ROSELLO, adjoint à l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Commune doit produire annuellement un document mentionnant le récapitulatif du linéaire de la voirie communale.

Il s'agit pour l'Assemblée d'approuver le récapitulatif du classement des voies dans le domaine public pour l'année 2017, soit :

• une partie de la rue René Cassin	210ml
• une partie de la rue Martin Luther King	90 ml
• une partie de la rue Passy	60 ml
• une partie de la rue Gandhi	125 ml,
soit un total de	485 ml

Le linéaire total de la voirie communale se décompose donc, comme suit :

– classements antérieurs	
* longueur voiries communales	30 125 ml
* longueur voiries rurales	667 ml
– classement complémentaire	
* longueur voiries communales	485 ml
soit un total de	31 277 ml

Vote pour à l'unanimité.

4 – Extension de l'école élémentaire Jean Jaurès – demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants

Babeth CARDIN-MADERN rappelle à l'Assemblée que la Commune souhaite réaliser des travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Jaurès, avec la création de 3 classes supplémentaires en rez-de-chaussée, et deux classes à l'étage, destinées à accueillir l'Unité d'Enseignement primaire Externalisée pour des enfants, âgés de 7 à 11 ans, et présentant des troubles du spectre autistique.

En effet, elle rappelle, que la population de la commune ne cesse d'augmenter en raison de la création de nouveaux lotissements, et qu'il faut anticiper la création des équipements.

Elle indique que le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 904 844,00 € H.T dont 760 000,00 € de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants, pour ces travaux programmés sur l'année 2018.

Vote pour à l'unanimité.

Séance levée à 20h25

Le Secrétaire de séance,

Hélène GODET